

COMMISSION DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RECOMMANDATIONS

DOSSIER : Bilan de la stratégie de développement économique

À noter que dans les considérants et les recommandations, Montréal désigne l'Agglomération, c'est-à-dire la Ville de Montréal et les villes liées, sauf indication contraire.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Remercie ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations, ainsi que les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours de l'assemblée publique et des séances de travail de la commission,

Reconnaît la qualité et la pertinence du bilan qui lui a été présenté

Et fait les recommandations suivantes au conseil d'agglomération :

CONSIDÉRANT les changements de paradigmes économiques intervenus à Montréal au cours des dernières années, notamment en ce qui a trait à la pénurie prévisible de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT la situation démographique de Montréal, son bilan migratoire et le fait que la croissance démographique est plus importante dans les municipalités des couronnes que sur le territoire de l'agglomération;

CONSIDÉRANT la nécessité d'améliorer la productivité de l'économie montréalaise;

CONSIDÉRANT l'importance de faire connaître et de mieux coordonner l'information stratégique disponible aux intervenants en développement économique à Montréal dans leurs relations avec les investisseurs;

CONSIDÉRANT l'importance de contribuer à maintenir un environnement propice à la création et au développement d'entreprises à Montréal et, plus particulièrement, d'entreprises technologiques et d'entreprises liées à l'économie du savoir et à l'innovation;

CONSIDÉRANT que la notion de métropole s'étend à l'ensemble de la région de Montréal et que la vision du développement économique de ce territoire doit être intégrée et partagée;

CONSIDÉRANT la situation de collaboration ou de concurrence, selon les dossiers et les circonstances, entre Montréal et les autres villes de la grande région métropolitaine;

CONSIDÉRANT l'importance du capital de risque dans le soutien au démarrage d'entreprises technologiques et d'entreprises liées au savoir et à l'innovation à Montréal;

CONSIDÉRANT les récents programmes de soutien au développement économique du gouvernement du Canada, dont certains ne sont pas offerts aux entreprises de l'agglomération de Montréal;

CONSIDÉRANT les programmes de soutien au développement économique du gouvernement du Québec, notamment les programmes de soutien aux régions ressources, qui ne sont pas offerts aux entreprises de l'agglomération de Montréal;

CONSIDÉRANT le très grand nombre d'intervenants publics, privés et associatifs en développement économique sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

CONSIDÉRANT la structure actuelle de gouvernance de l'intervention de Montréal et de ses partenaires en développement économique et les problématiques liées à cette structure de gouvernance;

CONSIDÉRANT les études économiques et les prévisions sur le développement de Montréal publiées par divers intervenants dont le Conference Board du Canada (avril 2007) et le Mouvement Desjardins (mai 2007);

CONSIDÉRANT l'écart entre les résultats attendus de la Stratégie de développement économique de Montréal et ceux atteints jusqu'à présent en matière de croissance du produit intérieur brut (PIB);

Territoire montréalais

R-1

Que dans les prochains bilans de la Stratégie de développement économique, une place plus importante soit accordée aux pôles géographiques d'activité économique et à l'action des villes liées et des arrondissements en matière de développement sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Information, documentation et promotion

R-2

Que Montréal accorde la priorité à l'accueil et à l'accompagnement des investisseurs locaux et étrangers et à la mise en place d'outils dynamiques à cette fin pour favoriser l'atteinte des cibles de développement économique.

R-3

Que des actions soient prises pour favoriser la mise à jour, la constance et la qualité optimale de l'information à caractère économique diffusée par Montréal, les villes liées et les arrondissements sur les sites internet et intégrer l'ensemble des outils d'information et de promotion.

R-4

Que Montréal intensifie sa participation à des grands forums d'investisseurs tel le Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) et se dote, à ces fins, d'outils de pointe en matière d'information et de promotion.

R-5

Que des mesures soient prises pour que l'information stratégique sur les terrains disponibles à Montréal à des fins de développement économique soit partagée et accessible à tous les intervenants dans leurs relations avec les investisseurs.

Soutien à l'entrepreneurship

R-6

Que Montréal prenne les moyens pour développer l'entrepreneurship sur son territoire et aider à la concrétisation de projets d'entreprises.

R-7

Que Montréal travaille à inciter les partenaires économiques à prendre les moyens nécessaires pour que les entreprises de l'agglomération bénéficient du mode dynamique de soutien aux entreprises que constituent les Fonds d'intervention économique régional (FIER-soutien).

R-8

Que Montréal réaffirme la place essentielle de l'entrepreneurship technologique et celle de l'économie du savoir et de l'innovation dans sa Stratégie de développement économique.

R-9

Que Montréal joue un rôle de leader et de facilitateur pour susciter la mise en place d'un fonds public-privé pour le démarrage d'entreprises technologiques.

R-10

Que Montréal fasse les représentations nécessaires auprès du gouvernement du Québec pour relancer le soutien en matière de capital de risque au démarrage d'entreprises technologiques et d'entreprises liées à l'économie du savoir et à l'innovation;

R-11

Que Montréal fasse les représentations nécessaires auprès du gouvernement du Canada pour relancer le soutien en matière de capital de risque au démarrage d'entreprises technologiques et d'entreprises liées à l'économie du savoir et à l'innovation et, plus particulièrement, auprès de Développement économique Canada pour que l'ensemble de ses programmes de soutien soient accessibles aux entreprises montréalaises;

*Partenariat et maillage***R-12**

Que Montréal propose des incitatifs financiers ou autres pour les investisseurs et définisse les secteurs ou les créneaux à privilégier à ces fins.

R-13

Que Montréal porte une attention particulière à l'accompagnement des entreprises déjà installées sur le territoire de façon à favoriser leur maintien et leur croissance à Montréal.

R-14

Que des représentations soient faites auprès du gouvernement du Québec pour qu'il injecte des montants proportionnels aux besoins de l'agglomération de Montréal dans les programmes de réhabilitation des terrains contaminés et favorise ainsi le redéveloppement de ces terrains.

*Gouvernance***R-15**

Que l'administration s'assure qu'il y a un partage clair des compétences et des responsabilités entre l'unité corporative responsable du développement économique et les instances locales de façon à éviter les dédoublements de ressources.

R-16

Que l'administration procède à un inventaire et une analyse des freins institutionnels et systémiques au développement économique à Montréal et propose des solutions à court, moyen et long termes et que, dans ce cadre, une réflexion soit menée sur la multiplicité des intervenants et des niveaux d'intervention en développement économique à Montréal, tant à la Ville de Montréal, que dans les villes reconstituées et chez les partenaires

*Perspectives d'avenir***R-17**

Que Montréal prenne les moyens nécessaires et fasse les représentations requises pour faire en sorte que les chantiers des centres hospitaliers universitaires (CHU) puissent démarrer le plus rapidement possible.

R-18

Que Montréal prenne les moyens nécessaires et fasse les représentations requises pour que soit accélérée la mise en œuvre des grands chantiers que sont le Havre de Montréal, le Quartier des spectacles et Montréal Technopole.

R-19

Que l'administration procède dès maintenant à l'évaluation des moyens pouvant être mis en œuvre au cours des prochaines années pour permettre à Montréal d'augmenter le rythme de croissance de son produit intérieur brut (PIB) et de se rapprocher de l'objectif principal de la Stratégie de développement économique qui est de hisser Montréal parmi les métropoles qui affichent le meilleur niveau de vie et la meilleure qualité de vie en Amérique du Nord d'ici 2025.

R-20

Que le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine s'affaire, dans les meilleurs délais, à jeter les bases d'un échéancier de préparation de la prochaine stratégie de développement économique de Montréal.